RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.26

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

publique de droit belge à compartiments multiples

Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements

répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 4
1.2 . RAPPORT DE GESTION 6
1.2.1 . Informations aux actionnaires 6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés 7
1.3 . BILAN GLOBALISE 8
1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE 9
1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION 10
1.5.1 . Résumé des règles 10
1.5.2 . Taux de change 11
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF 12
2.1 . RAPPORT DE GESTION 12
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 12
2.1.2 . Cotation en bourse 12
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 12
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille 14
2.1.5 . Distributeurs 14
2.1.6 . Indice et benchmark 14
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 14
2.1.8 . Politique future 14
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque 15
2.2 . BILAN 16
2.3 . COMPTE DE RESULTATS 17
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 18
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 18
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 18
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 19
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 19
2.4.5 . Performances 20
2.4.6 . Frais 22
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 22
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT LELEUX INVEST DYNAMIC WORLD 23
3.1 . RAPPORT DE GESTION 23
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 23
3.1.2 . Cotation en bourse 23
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 23
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille 25
3.1.5 . Distributeurs 25
3.1.6 . Indice et benchmark 25
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 25
3.1.8 . Politique future 25
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque 26
3.2 . BILAN 27
3.3 . COMPTE DE RESULTATS 28
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 29
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 29
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 29
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 30
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 30
3.4.5 . Performances 31
3.4.6 . Frais 31
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 31
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF 32

4.1 . RAPPORT DE GESTION **32**
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 32
4.1.2 . Cotation en bourse 32
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 32
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille 34
4.1.5 . Distributeurs 34
4.1.6 . Indice et benchmark 34
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 34
4.1.8 . Politique future 34
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque 34
4.2 . BILAN **35**
4.3 . COMPTE DE RESULTATS **36**
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **37**
4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 37
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 38
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 38
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 39
4.4.5 . Performances 39
4.4.6 . Frais 42
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 42
5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF **43**
5.1 . RAPPORT DE GESTION **43**
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 43
5.1.2 . Cotation en bourse 43
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 43
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille 45
5.1.5 . Distributeurs 46
5.1.6 . Indice et benchmark 46
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 46
5.1.8 . Politique future 46
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque 46
5.2 . BILAN **48**
5.3 . COMPTE DE RESULTATS **49**
5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **50**
5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 50
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 50
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 51
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 51
5.4.5 . Performances 52
5.4.6 . Frais 54
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 55

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

86C bte 320, Avenue du port B-1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Carlo Luigi GRABAU. Autres principales fonctions : Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Administrateurs :

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions: Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.
Monsieur Olivier Croonenberghs. Autres principales fonctions: Consultant et autres mandats d'administrateur

Administrateur indépendant :

Monsieur Emmanuel Van Rillaer. Autres principales fonctions: conseiller indépendant- administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Madame Laetitia De Noyette
Monsieur Olivier Croonenberghs

Société de gesion désignée

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Leleux Fund Management & Partners S.A.

Leleux Fund Management & Partners est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC) de droit Belge, identifiée au registre du commerce sous le numéro 0826.115.346

Dénomination : Leleux Fund Management & Partners S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 97 Rue Royale - 1000 Bruxelles

Constitution : 20 mai 2010

Conseil d'Administration :

Madame Véronique Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers
Monsieur Olivier Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers
Monsieur Carlo Luigi Grabau. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest
Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest
Madame Catherine Alexandre. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur
Monsieur Patrick De Brabandere : Autres mandats d'Administrateur

Commissaire : Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprise représentée par Mr Florent Desmet

Capital souscrit et libéré : 125.000,00 euros entièrement libéré

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège à Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21 bte8 1210 Bruxelles, représentée par Madame Nele Van Laethem a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, **CACEIS Bank, Belgium Branch**, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire

daté du 3 mai 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

LELEUX FUND MANAGEMENT & PARTNERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Service Financier

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R – P et PA
Patrimonial World FOF - Classes d'actions R – P et PA
Responsible World FOF - Classes d'actions R – P et PA
Dynamic World FOF – Classes d'actions R – P et PA

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Redemption gate

Si les demandes de rachat (y compris la partie de rachat des demandes de conversion) dépassent 10% des actions en circulation ou de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné un jour d'évaluation, le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, déclarer qu'une partie de ces rachats ou conversions d'actions soient différées au prorata pour une période provisoire.

La décision de suspendre ou non partiellement les demandes de rachats sera prise à chaque fois que le seuil fixé est dépassé.

La suspension ne concernera que les demandes de rachat qui dépasse le seuil et sera appliquée de manière proportionnelle à toutes les demandes de rachat individuelle introduites un jour donné. La décision peut être prise pour chaque compartiment.

La portion des demandes de rachat qui n'a pas été exécutée suite à la suspension partielle est reportée automatiquement à la prochaine date de clôture, sauf en cas de révocation par l'actionnaire ou de nouvelle application du mécanisme.

Les investisseurs concernés seront informés individuellement. De plus la mesure de suspension sera publiée sur le site internet suivant : www.leleuxinvest.be.

Dans le cas où ce mécanisme est appliqué pour la période de rapport, les informations seront reprises dans chaque compartiment dans la section « Notes aux états financiers et autres informations ».

Pendant la période de ce rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Anti dilution levy

Dans certaines circonstances, le coût réel d'achat ou de vente des investissements pour un compartiment peut différer de la valeur de ces actifs utilisée dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment ou d'une classe en raison de frais de transaction tels que les frais de courtage, les taxes et tout autre écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents.

Ces frais de transaction peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du compartiment, appelé dilution. Afin d'éviter cet effet, et l'impact négatif potentiel qui en résulte sur les investisseurs existants ou en cours, si les entrées ou sorties nettes pour chaque compartiment dépassent un seuil déterminé et revu périodiquement, le Conseil d'Administration pourra, de façon discrétionnaire, décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants et sortants qui bénéficiera à la Sicav.

La valeur nette d'inventaire ne sera donc pas touchée. Le seuil sera déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion et des actifs détenus. La détermination des frais complémentaires sera effectuée en fonction des frais de transaction.

La politique de prélèvement anti-dilution est établie et approuvée par le Conseil d'Administration et mise en œuvre par la direction effective.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Le premier semestre 2026 a été marqué par deux facteurs déterminants pour l'économie mondiale : l'escalade du conflit au Moyen-Orient et la poursuite des investissements massifs dans les infrastructures liées à l'intelligence artificielle. Alors que les tensions géopolitiques ont alimenté une forte volatilité sur les marchés de l'énergie, les dépenses d'investissement dans les centres de données, les semi-conducteurs, les infrastructures de réseau et les équipements électriques ont continué de soutenir l'activité manufacturière mondiale.

Malgré ce contexte, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience remarquable. Le FMI estime désormais la croissance mondiale à environ 3,0 % en 2026, contre un rythme légèrement supérieur anticipé avant le conflit et en baisse par rapport au 3,5 % en 2025. Ces révisions à la baisse sont toutefois restées relativement limitées grâce à la solidité de la demande américaine et aux investissements dans l'intelligence artificielle.

La principale conséquence du conflit a été la remontée des prix de l'énergie, qui a interrompu le processus de désinflation observé depuis 2024 ; après que celle-ci s'était établie à 2,5% en 2025 dans les économies avancées. L'inflation mondiale des économies avancées est désormais attendue autour de 3 % en 2026, principalement sous l'effet de la hausse des coûts énergétiques, tandis que l'inflation sous-jacente est demeurée plus contenue.

Sur le plan régional, l'économie américaine est restée la plus dynamique. La croissance du PIB est attendue à un niveau stable, autour de 2,1 % en 2026, soutenue par les investissements privés et un marché du travail toujours robuste. Le taux de chômage est demeuré proche de 4,2 %, tandis que l'inflation s'est établie à 3,51 %, en hausse par rapport à la fin de l'année, conduisant la Réserve fédérale à maintenir une politique monétaire inchangée, avec un taux des Fed Funds compris entre 3,50 % et 3,75 % à la fin du semestre.

En zone euro, la croissance est restée nettement plus modérée, autour de 0,5 %, pénalisée par la hausse des prix de l'énergie et la faiblesse persistante de l'industrie. L'inflation est remontée à 2,8 %, contre 1,7%, tandis que le taux de chômage est resté historiquement bas, proche de 6,2 %. Face au risque d'un enracinement des pressions inflationnistes, la Banque centrale européenne a relevé ses taux directeurs de 25 points de base en juin, portant le taux de dépôt à 2,25 %.

En Asie, les performances sont demeurées contrastées. La Chine a poursuivi son ralentissement avec une croissance proche de 4,3 %, freinée par la faiblesse persistante de la demande intérieure, malgré le soutien des exportations et des investissements technologiques. À l'inverse, le Japon a bénéficié d'une reprise progressive de l'inflation et des salaires, conduisant la Banque du Japon à poursuivre la normalisation très graduelle de sa politique monétaire.

Dans l'ensemble, le resserrement relativement limité des conditions monétaires mondiales n'a pas remis en cause la bonne tenue des marchés financiers. Les bénéfices des entreprises sont restés globalement solides, les conditions de financement sont demeurées favorables et la demande de crédit n'a montré que peu de signes de ralentissement. Une nouvelle fois, l'économie mondiale a démontré une capacité d'adaptation supérieure aux attentes face à un choc d'offre d'origine géopolitique.

Au 30 juin 2026, l'indice des actions américaines (S&P 500) a enregistré une hausse de +10,01% en performance totale en USD depuis le début de l'année, retrouvant des niveaux records après une phase de correction au printemps (-9,97%) en raison du conflit Iran-US. L'indice des actions européennes DJ EuroStoxx 600 a progressé de +10,31 %. L'indice des marchés émergents (MSCI Emerging Markets) a clôturé en forte hausse de +27,22 %, soutenu par une meilleure orientation des flux. À l'échelle mondiale, l'indice MSCI All Countries World Total Return Net en euro reflétant l'élan des grandes capitalisations mondiales a terminé le semestre à +14,28 %.

Sur le marché obligataire, l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, représentant un portefeuille d'obligations en euros, a progressé de +1,30 %. Du côté des matières premières, le prix du pétrole (Brent) est monté de 19,84 % atteignant 72,92 USD le baril en fin semestre, après avoir touché un niveau record de 118,35 USD. Enfin, sur le marché des changes, l'euro après s'être apprécié face au dollar en janvier jusqu'à atteindre le taux de 1,2081, a clôturé le semestre en baisse à 1,1422.

1.3 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**168.571.867,48**	**151.721.015,17**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**163.685.183,40**	**145.615.995,46**
E. OPC à nombre variable de parts	163.685.183,40	145.615.995,46
IV. Créances et dettes à un an au plus	**137.663,35**	**49.505,29**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	201.127,82	91.227,97
b. Avoirs fiscaux	833,41	806,17
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-64.297,88	-42.528,85
V. Dépôts et liquidités	**5.478.207,82**	**6.671.453,73**
A. Avoirs bancaires à vue	5.478.207,82	6.671.453,73
VI. Comptes de régularisation	**-729.187,09**	**-615.939,31**
B. Produits acquis	183,14	170,71
C. Charges à imputer (-)	-729.370,23	-616.110,02
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**168.571.867,48**	**151.721.015,17**
A. Capital	161.928.812,37	157.076.618,35
B. Participations au résultat	81.957,61	78.676,39
C. Résultat reporté	-2.020.351,74	-2.329.714,67
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.581.449,24	-3.104.564,90

1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**9.515.027,62**	**-2.347.989,50**
E. OPC à nombre variable de parts	8.446.188,80	4.436.156,86
H. Positions et opérations de change		
b.Autres positions et opérations de change	1.068.838,82	-6.784.146,36
II. Produits et charges des placements	**322.923,47**	**423.669,80**
A. Dividendes	299.193,61	295.171,05
B. Intérêts		
b.Dépôts et liquidités	15.045,35	86.874,20
C. Intérêts d'emprunts (-)	-72,59	-208,11
E. Précomptes mobiliers (-)		
b.D'origine étrangère	-9.721,92	-14.704,04
F. Autres produits provenant des placements	18.479,02	56.536,70
III. Autres produits	**3,04**	**177,70**
B. Autres	3,04	177,70
IV. Coûts d'exploitation	**-1.238.756,74**	**-1.168.026,27**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.274,89	-2.275,33
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-24.392,64	-22.233,67
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a.Gestion financière	-480.184,55	-451.089,04
Classe P	-40.817,37	-31.934,12
Classe PA	-9.919,73	-4.829,15
Classe R	-429.447,45	-414.325,77
b.Gestion administrative et comptable	-60.685,76	-33.638,97
c.Rémunération commerciale	-585.090,16	-544.611,85
Classe PA	-11.359,21	-6.036,45
Classe R	-573.730,95	-538.575,40
E. Frais administratifs (-)	-12.275,79	-14.931,23
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-8.297,64	-1.745,38
H. Services et biens divers (-)	-24.237,05	-36.340,05
J. Taxes	-29.919,96	-35.345,77
Classe P	-57,59	-205,36
Classe PA	-24,99	-38,64
Classe R	-29.837,38	-35.101,77
K. Autres charges (-)	-10.398,30	-25.814,98
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-915.830,23**	**-744.178,77**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**8.599.197,39**	**-3.092.168,27**
VI. Impôts sur le résultat	**-17.748,15**	**-12.396,63**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**8.581.449,24**	**-3.104.564,90**

1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, …).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.5.2 . Taux de change

	30.06.26		30.06.25	
1 EUR	0,8582	GBP	0,8587	GBP
	1,1394	USD	1,1779	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe R : du 6 au 17 septembre 2010 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : le 31 octobre 2016 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.
Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d' instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.
La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire et temporaire des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:
- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Le gestionnaire du compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 8 SFDR » s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les investissements des OPC sous-jacents appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

Le compartiment promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), au moins à hauteur de 25% dans des OPC qui soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8) soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9). Etant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art8. et Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut aussi inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.
Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et a établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.
En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles. En tout état de cause la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec le règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le règlement SFDR et n'investit donc pas dans des investissements écologiquement durables tels que définis par le règlement Taxonomie.
Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du présent prospectus.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Au premier semestre, le gestionnaire a maintenu l'exposition géographique stable, les adaptations d'allocation ayant été faites principalement en 2025. L'exposition à l'Asie émergente a été légèrement renforcée.

Au 30 juin 2026, le fonds était exposé à hauteur de 41,67 % à l'Amérique du Nord, 36,97 % à l'Europe, 10,26 % à l'Asie et aux pays émergents, ainsi que 8,11 % à des fonds globaux. La position cash et fonds monétaires représentait 3 %.

L'exposition à la devise américaine a été légèrement relevée et s'établissait à 42,86 % du portefeuille à la fin de la période.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 16 au 30 juin 2026. Durant le premier semestre, 1 nouveau fonds a été acheté et 2 fonds entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

SFDR

Le compartiment Leleux Invest Equities World FoF promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), et qui investissent au moins en partie dans des OPC qui, soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art. 8), soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art. 9).

Étant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art. 8 et Art. 9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut également inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité, après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.

Au 30 juin 2026, le portefeuille était investi à 61,06 % en OPC qui ont soit un objectif de durabilité (SFDR Art. 9), soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art. 8), à 22,47 % en OPC SFDR Art. 6 intégrant le risque de durabilité. Le solde était investi en cash et en ETF non UCITS. Tous les gestionnaires des OPC sous-jacents sont signataires des UNPRI (Principes de l'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies).

2.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme, tout en surveillant de près la croissance économique ainsi que les différents risques susceptibles de générer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires…).

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**82.979.117,85**	**71.780.566,59**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**80.492.376,22**	**70.175.116,36**
E. OPC à nombre variable de parts	80.492.376,22	70.175.116,36
IV. Créances et dettes à un an au plus	**11.687,71**	**53.728,17**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	44.315,80	67.805,10
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-32.628,09	-14.076,93
V. Dépôts et liquidités	**2.853.309,11**	**1.867.658,88**
A. Avoirs bancaires à vue	2.853.309,11	1.867.658,88
VI. Comptes de régularisation	**-378.255,19**	**-315.936,82**
B. Produits acquis	134,40	49,04
C. Charges à imputer (-)	-378.389,59	-315.985,86
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**82.979.117,85**	**71.780.566,59**
A. Capital	77.670.021,03	72.961.018,90
B. Participations au résultat	61.360,99	9.442,32
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	5.247.735,83	-1.189.894,63

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**5.804.019,91**	**-710.435,86**
E. OPC à nombre variable de parts	5.044.368,87	3.645.920,21
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	759.651,04	-4.356.356,07
II. Produits et charges des placements	**128.544,50**	**150.279,21**
A. Dividendes	125.366,97	93.812,01
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	8.952,13	28.258,37
C. Intérêts d'emprunts (-)	-21,53	-140,64
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-9.652,85	-14.538,59
F. Autres produits provenant des placements	3.899,78	42.888,06
III. Autres produits		**130,15**
B. Autres		130,15
IV. Coûts d'exploitation	**-675.386,77**	**-622.931,12**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.392,46	-1.541,64
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-11.613,81	-10.440,67
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-233.067,26	-212.488,02
Classe P	-11.983,97	-9.070,33
Classe R	-221.083,29	-203.417,69
b. Gestion administrative et comptable	-20.815,80	-13.131,96
c. Rémunération commerciale	-367.891,61	-331.238,25
Classe R	-367.891,61	-331.238,25
E. Frais administratifs (-)	-3.254,77	-4.977,08
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.062,16	-797,50
H. Services et biens divers (-)	-8.904,39	-14.661,01
J. Taxes	-18.958,72	-21.857,32
Classe P	-9,67	-113,85
Classe R	-18.949,05	-21.743,47
K. Autres charges (-)	-5.425,79	-11.797,67
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-546.842,27**	**-472.521,76**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**5.257.177,64**	**-1.182.957,62**
VI. Impôts sur le résultat	**-9.441,81**	**-6.937,01**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**5.247.735,83**	**-1.189.894,63**

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				73.763.483,72		91,64%	88,89%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				26.267.288,56		32,63%	31,65%
EPOCH INVESTMENT FUNDS PLC - EPOCH U.S. EQUITY SHAREHOLDER	320.252	USD	21,47	6.034.853,59	7,99%	7,50%	7,27%
GEMEQUITY I	9.000	EUR	309,94	2.789.460,00	0,33%	3,46%	3,36%
ISHARES CORE DAX UCITS ETF DE EUR ACC	7.250	EUR	206,50	1.497.125,00	0,02%	1,86%	1,80%
LEADERSEL PMI I EUR DIS	15.000	EUR	115,24	1.728.600,00	0,67%	2,15%	2,08%
RUSSELL INVESTMENT COMPANY PLC - ACADIAN EMERGING MARKETS E	125.000	EUR	24,29	3.036.250,00	0,07%	3,77%	3,66%
SPDR S&P 500 ETF TRUST	17.082	USD	745,76	11.180.999,97	0,00%	13,89%	13,48%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				47.496.195,16		59,01%	57,24%
ALKEN EUROPEAN OPPORTUNITIES EU1	17.007	EUR	439,08	7.467.433,56	0,84%	9,28%	9,00%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE ACC	950	EUR	1.931,35	1.834.782,50	0,37%	2,28%	2,21%
ISHARES CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	113.460	EUR	63,90	7.250.094,00	0,08%	9,01%	8,74%
MAGALLANES VALUE EUROPN EQ-I	16.770	EUR	272,87	4.575.995,69	0,35%	5,68%	5,51%
MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A	265.350	EUR	23,83	6.322.361,78	0,08%	7,85%	7,62%
NATIXIS HARRIS ASSOCIATES US EQUITY N1/A USD	43.600	USD	241,05	9.224.364,77	0,51%	11,46%	11,12%
RAM LUX SYS-EME MKT EQ-IPEUR	6.100	EUR	440,27	2.685.647,00	0,23%	3,34%	3,24%
T. ROWE PRICE FUNDS SICAV - US BLUE CHIP EQUITY FUND E USD	355.000	USD	12,40	3.863.606,44	0,49%	4,80%	4,65%
T ROWE PRICE US LARGE CAPVALUE E	390.000	USD	12,48	4.271.909,42	0,88%	5,31%	5,15%
OPC-Mixtes				6.728.892,50		8,36%	8,11%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				6.728.892,50		8,36%	8,11%
VARENNE GLOBAL I EUR	2.750	EUR	2.446,87	6.728.892,50	1,28%	8,36%	8,11%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**80.492.376,22**		**100,00%**	**97,00%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**80.492.376,22**		**100,00%**	**97,00%**
Avoirs bancaires à vue				**2.853.309,11**			**3,44%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.895.667,11			2,29%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		956.927,64			1,15%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		714,36			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**2.853.309,11**			**3,44%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**11.687,71**			**0,01%**
AUTRES				**-378.255,19**			**-0,45%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**82.979.117,85**			**100,00%**

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

	INVESTISSEMENTS (hors cash)
Etats Unis	42,96%
Europe	38,11%
Global	8,36%
Asie et Pays émergents	10,57%
	100,00%

Devise	weight
EUR	57,14%
USD	42,86%
	100,00%

Secteur	Poids
Finance	16,08%
Autres	15,97%
Technologies de l'information	15,62%
Industrie	12,61%
Consommation discrétionnaire	9,72%
Services de communication	7,33%
Santé	6,74%
Biens de consommation de base	4,93%
Matériaux	4,08%
Energie	3,96%
Services aux collectivités	2,00%
Immobilier	0,96%
Emprunts d'Etats	0,01%
	100%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	9.126.917,96
Ventes	8.284.305,57
Total 1	**17.411.223,53**
Souscriptions	5.893.297,61
Remboursements	3.285.405,67
Total 2	**9.178.703,28**
Moyenne de référence de l'actif net total	78.243.587,54
Taux de rotation	**10,52%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	10,02	159,00	1.588,56	776,56	323,57	2.041,55	92,00	298,00	1.835,55
Classe R - Cap	375.404,68	206.226,56	2.931.441,24	205.234,30	309.288,27	2.827.387,27	222.735,64	104.624,08	2.945.498,83
TOTAL			**2.933.029,80**			**2.829.428,82**			**2.947.334,38**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	17.215,96	273.885,91	1.478.678,06	613.409,49	190.156,64	624.196,17
Classe R - Cap	8.297.320,97	4.570.645,67	4.868.446,88	7.380.580,00	5.703.140,97	2.661.209,50
TOTAL	**8.314.536,93**	**4.844.531,58**	**6.347.124,94**	**7.993.989,49**	**5.893.297,61**	**3.285.405,67**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	2.995.144,05	1.885,45	4.146.990,71	2.031,30	4.003.082,50	2.180,86
Classe R - Cap	69.021.446,07	23,55	70.976.499,37	25,10	78.976.035,35	26,81
TOTAL	**72.016.590,12**		**75.123.490,08**		**82.979.117,85**	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

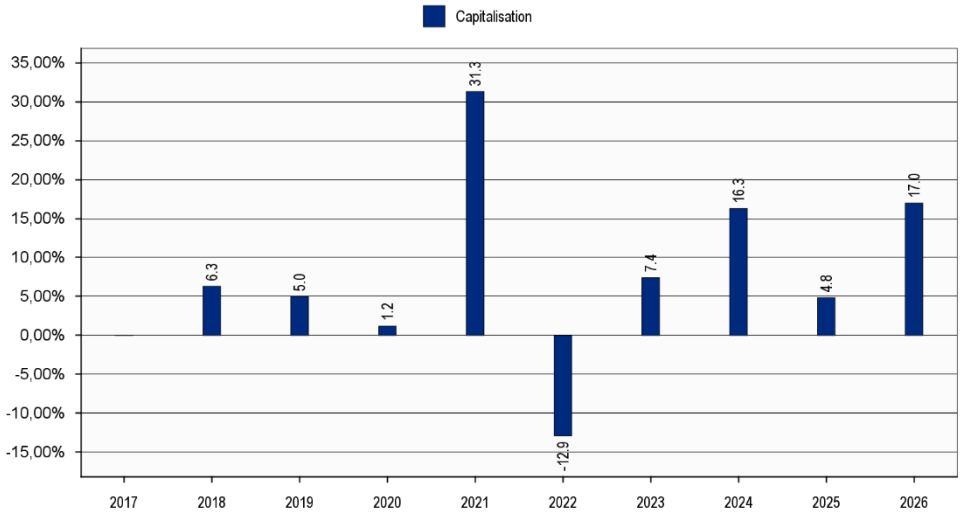
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
16,98% (en EUR)	12,56% (en EUR)	5,92% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

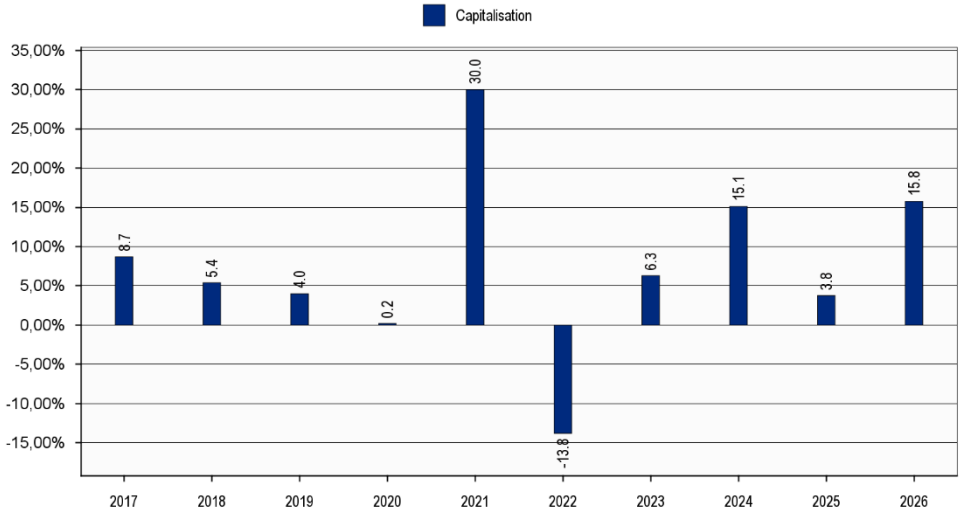
P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
15,76% (en EUR)	11,41% (en EUR)	4,85% (en EUR)	7,07% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe P (Cap) - BE6288463506	1,58%	0,00%
Classe R (Cap) - BE6202762975	2,61%	0,00%

* Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

** Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT LELEUX INVEST DYNAMIC WORLD

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Dynamic World FOF a été lancé le 27 janvier 2026.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe R : le 4 mars 2026 au prix de 10,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : du 23/02/2026 au 02/03/2026 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : du 23/02/2026 au 02/03/2026 au prix de 1.000,00 EUR par part

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC. Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

- Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

- Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte. Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.

- Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

- La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

- Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir :
- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans une OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme une OPC distincte ;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière ;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire ;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Le gestionnaire du compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

L'OPC répond aux exigences de transparence de « l'article 8 » SFDR s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les investissements des OPC sous-jacents appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

Le compartiment promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), au moins à hauteur de 25% dans des OPC qui soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8) soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9). Etant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art 8. et Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut aussi inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.
Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et a établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Non-conformité au Régime PAI :

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles. En tout état de cause la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la

réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec le règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le règlement SFDR et n'investit donc pas dans des investissements écologiquement durables tels que définis par le règlement Taxonomie.

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du présent prospectus.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Le fonds a été lancé début mars 2026. Le gestionnaire a construit le portefeuille au fur et à mesure des apports de capitaux.

Au 30 juin 2026, le fonds était exposé à hauteur de 61,19 % aux fonds d'actions – dont 24,43 % en Amérique du Nord, 21,26 % en Europe, 10,18 % en Asie et dans les pays émergents, et 5,32 % en fonds à exposition mondiale – ainsi qu'à 23,57 % aux fonds obligataires. La position cash et fonds monétaire représentait 15,23 %.

L'exposition à la devise américaine s'affichait à 20,32 % du portefeuille à la fin de la période.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 16 au 30 juin 2026. Durant le premier semestre, 17 fonds ont été achetés et 1 fonds entièrement liquidé.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment. Le portefeuille étant en cours de construction, seules quelques brèches passives ont été relevées par le dépositaire, mais elles ont toutes été résorbées.

SFDR

Le compartiment Leleux Invest Dynamic World FoF promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), et qui investissent au moins en partie dans des OPC qui, soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art. 8), soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art. 9).

Étant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art. 8 et Art. 9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut également inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité, après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.

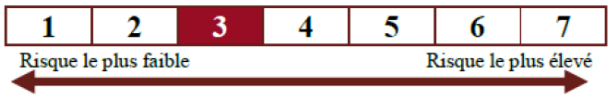
Au 30 juin 2026, le portefeuille était investi à 61,94 % en OPC qui ont soit un objectif de durabilité (SFDR Art. 9), soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art. 8), à 16,76 % en OPC SFDR Art. 6 intégrant le risque de durabilité. Le solde était investi en cash et en ETF non UCITS. Tous les gestionnaires des OPC sous-jacents sont signataires des UNPRI (Principes de l'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies).

3.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme, tout en surveillant de près la croissance économique ainsi que et les différents risques susceptibles de

générer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires…). Une approche flexible et réactive restera de mise.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

3.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	
TOTAL DE L'ACTIF NET	**4.918.371,72**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**4.444.120,35**
E. OPC à nombre variable de parts	4.444.120,35
IV. Créances et dettes à un an au plus	**145.328,80**
A. Créances	
a. Montants à recevoir	145.328,80
V. Dépôts et liquidités	**351.821,39**
A. Avoirs bancaires à vue	351.821,39
VI. Comptes de régularisation	**-22.898,82**
C. Charges à imputer (-)	-22.898,82
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4.918.371,72**
A. Capital	4.736.701,67
B. Participations au résultat	40.619,58
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	141.050,47

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS	
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**156.334,19**
E. OPC à nombre variable de parts	141.834,79
H. Positions et opérations de change	
b. Autres positions et opérations de change	14.499,40
II. Produits et charges des placements	**11.186,15**
A. Dividendes	11.110,96
B. Intérêts	
b. Dépôts et liquidités	176,44
C. Intérêts d'emprunts (-)	-32,18
E. Précomptes mobiliers (-)	
b. D'origine étrangère	-69,07
III. Autres produits	**3,04**
B. Autres	3,04
IV. Coûts d'exploitation	**-26.472,91**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-875,78
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-892,21
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	
a. Gestion financière	-8.379,51
Classe P	-2.435,40
Classe PA	-4.354,83
Classe R	-1.589,28
b. Gestion administrative et comptable	-3.999,28
c. Rémunération commerciale	-6.099,78
Classe PA	-4.510,94
Classe R	-1.588,84
E. Frais administratifs (-)	-2.528,30
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-167,81
H. Services et biens divers (-)	-1.599,71
J. Taxes	-630,18
Classe P	-34,81
Classe PA	-70,11
Classe R	-525,26
K. Autres charges (-)	-1.300,35
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-15.283,72**
Sous Total II + III + IV	
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**141.050,47**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**141.050,47**

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Obligations				1.159.457,66		26,09%	23,58%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				1.159.457,66		26,09%	23,58%
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	2.602	EUR	138,35	359.986,70	0,00%	8,10%	7,32%
ISHARES EUR COR BOND 0 3YR ESG UCITS ETF	50.000	EUR	4,94	247.240,00	0,01%	5,56%	5,03%
KEREN CORPORATE I	981	EUR	250,08	245.328,48	0,06%	5,52%	4,99%
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - ACTION PC EUR	188	EUR	1.632,46	306.902,48	0,02%	6,91%	6,24%
OPC-Actions				2.747.972,43		61,83%	55,87%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				1.068.887,30		24,05%	21,73%
ISHARES CORE MSCI EM IMI UCITS ETF USD ACC	5.550	EUR	48,25	267.769,19	0,00%	6,03%	5,44%
ISHARES SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF USD ACC	24.000	USD	7,80	164.198,89	0,00%	3,69%	3,34%
ISHARES STOXX EUROPE 600 UCITS ETF (DE)	5.196	EUR	63,75	331.245,00	0,00%	7,45%	6,73%
SPDR S&P 500 ETF TRUST	467	USD	745,76	305.674,22	0,00%	6,88%	6,22%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				1.679.085,13		37,78%	34,14%
FEDERATED HERMES ASIA EX JAPAN EQUITY F	43.660	EUR	5,33	232.751,46	0,00%	5,24%	4,73%
HARRIS OAKMARK U.S. VALUE EQUITY FUND N1AC	575	USD	241,05	121.651,60	0,01%	2,74%	2,47%
ISHARES CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	5.150	EUR	63,90	329.085,00	0,00%	7,40%	6,69%
MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A	16.180	EUR	23,83	385.512,77	0,00%	8,67%	7,84%
ODDO BHF ALGO TREND US CI-EUR	87	EUR	3.098,12	269.536,44	0,06%	6,07%	5,48%
T ROWE PRICE US LARGE CAPVALUE E	31.090	USD	12,48	340.547,86	0,07%	7,66%	6,93%
OPC-Mixtes				261.815,09		5,89%	5,32%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				261.815,09		5,89%	5,32%
VARENNE GLOBAL I EUR	107	EUR	2.446,87	261.815,09	0,05%	5,89%	5,32%
OPC-Monétaires				274.875,17		6,19%	5,59%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				274.875,17		6,19%	5,59%
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	23	EUR	11.951,09	274.875,17	0,00%	6,19%	5,59%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**4.444.120,35**		**100,00%**	**90,36%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**4.444.120,35**		**100,00%**	**90,36%**
Avoirs bancaires à vue				**351.821,39**			**7,15%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		284.771,88			5,79%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		67.049,51			1,36%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**351.821,39**			**7,15%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**145.328,80**			**2,96%**
AUTRES				**-22.898,82**			**-0,47%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**4.918.371,72**			**100,00%**

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

	INVESTISSEMENTS (hors cash)
Etats Unis	27,04%
Europe	23,53%
Global	38,17%
Asie et Pays émergents	11,26%
	100,00%

Devise	weight
EUR	79,68%
USD	20,32%
	100,00%

Secteur	Poids
Finance	22,64%
Autre	15,80%
Technologies de l'information	11,86%
Industrie	8,69%
Obligations d'Etats	7,38%
Consommation discrétionnaire	6,97%
Santé	6,29%
Biens de consommation de base	5,02%
Services de communication	4,90%
Matériaux	3,60%
Energie	2,59%
Services aux collectivités	2,31%
Immobilier	1,94%
	100%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	4.383.256,18
Ventes	93.212,16
Total 1	**4.476.468,34**
Souscriptions	4.780.345,09
Remboursements	3.023,84
Total 2	**4.783.368,93**
Moyenne de référence de l'actif net total	3.135.450,83
Taux de rotation	**-9,79%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Part	01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	1.020,54	3,00	1.017,54
Classe PA - Cap	2.055,64		2.055,64
Classe R - Cap	166.454,20	0,10	166.454,10
TOTAL			**169.527,28**

Part	01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	1.015.492,82	3.022,80
Classe PA - Cap	2.072.665,23	
Classe R - Cap	1.692.187,04	1,04
TOTAL	**4.780.345,09**	**3.023,84**

Part	01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	1.058.658,50	1.040,41
Classe PA - Cap	2.132.541,58	1.037,41
Classe R - Cap	1.727.171,64	10,38
TOTAL	**4.918.371,72**	

3.4.5 . Performances

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

Le fonds n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais récurrents.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres Produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de distribution - classe R : du 8 au 30 septembre 2014 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R : le 31 octobre 2016 au prix de 10,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : le 31 octobre 2016 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.
Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.
Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20%, et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:
- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 6 SFDR, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et a établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.
En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles.

Alignement avec le règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Au premier semestre, le gestionnaire a renforcé l'exposition aux actions tout en maintenant un positionnement neutre, avec une exposition nette aux actions d'environ 50 % en fin de période.

Au 30 juin 2026, le fonds était exposé à hauteur de 32,93 % aux fonds obligataires, 31,76 % aux fonds d'actions, 18,34% aux fonds alternatifs à faible volatilité et 15,36 % aux fonds alternatifs directionnels. La position cash et fonds monétaires représentait 1,62 %.

L'exposition à la devise américaine est restée stable et s'établissait à 5,34 % du portefeuille à la fin de la période.

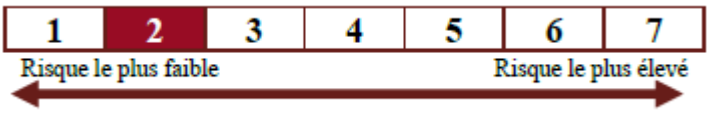
Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 19 au 30 juin 2026. Durant le premier semestre, 3 nouveaux fonds ont été achetés et 3 fonds entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

4.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements entre les différentes stratégies et classes d'actifs (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) afin d'assurer une diversification optimale et une gestion rigoureuse du risque, tout en surveillant de près la croissance économique ainsi que les différents risques susceptibles de générer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires…). Une approche flexible et réactive restera de mise.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

4.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**40.897.274,52**	**38.226.206,05**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**40.235.490,88**	**35.441.356,92**
E. OPC à nombre variable de parts	40.235.490,88	35.441.356,92
IV. Créances et dettes à un an au plus	**756,11**	**17.894,41**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	8.965,26	22.685,94
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-8.209,15	-4.791,53
V. Dépôts et liquidités	**821.503,18**	**2.905.147,59**
A. Avoirs bancaires à vue	821.503,18	2.905.147,59
VI. Comptes de régularisation	**-160.475,65**	**-138.192,87**
B. Produits acquis		72,58
C. Charges à imputer (-)	-160.475,65	-138.265,45
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**40.897.274,52**	**38.226.206,05**
A. Capital	42.016.427,27	40.612.791,54
B. Participations au résultat	10.518,53	-18.027,23
C. Résultat reporté	-2.020.351,74	-2.329.714,67
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	890.680,46	-38.843,59

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**1.058.290,11**	**105.919,83**
E. OPC à nombre variable de parts	988.983,65	783.790,99
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	69.306,46	-677.871,16
II. Produits et charges des placements	**103.946,00**	**117.533,80**
A. Dividendes	87.678,08	79.102,44
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	1.695,91	24.980,07
C. Intérêts d'emprunts (-)	-7,23	-31,90
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		-165,45
F. Autres produits provenant des placements	14.579,24	13.648,64
III. Autres produits		**47,55**
B. Autres		47,55
IV. Coûts d'exploitation	**-268.926,20**	**-259.251,46**
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-6.039,61	-5.570,30
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-121.286,80	-112.003,93
Classe P	-12.078,90	-8.802,27
Classe PA	-2.023,55	-724,81
Classe R	-107.184,35	-102.476,85
b. Gestion administrative et comptable	-15.253,07	-9.894,32
c. Rémunération commerciale	-109.460,42	-102.997,64
Classe PA	-2.503,14	-906,02
Classe R	-106.957,28	-102.091,62
E. Frais administratifs (-)	-3.237,95	-4.977,07
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.074,59	-447,50
H. Services et biens divers (-)	-6.937,84	-10.536,61
J. Taxes	-2.546,73	-6.483,12
Classe P	119,46	-68,55
Classe PA	12,82	-8,31
Classe R	-2.679,01	-6.406,26
K. Autres charges (-)	-2.089,19	-6.340,97
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-164.980,20**	**-141.670,11**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**893.309,91**	**-35.750,28**
VI. Impôts sur le résultat	**-2.629,45**	**-3.093,31**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**890.680,46**	**-38.843,59**

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Obligations				13.466.167,36		33,47%	32,93%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				1.074.480,00		2,67%	2,63%
LUXEMBOURG SELECTION FUND - ARCANO LOW VOLAT EUROP INC FD -	8.000	EUR	134,31	1.074.480,00	0,08%	2,67%	2,63%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				12.391.687,36		30,80%	30,30%
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	33.000	EUR	138,35	4.565.550,00	0,01%	11,35%	11,16%
KEREN CORPORATE I	6.450	EUR	250,08	1.613.016,00	0,38%	4,01%	3,95%
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - ACTION PC EUR	2.813	EUR	1.632,46	4.592.109,98	0,30%	11,41%	11,23%
PIMCO GIS INCOME FUND INSTITUTIONAL EUR (HEDGED) INCOME	191.157	EUR	8,48	1.621.011,38	1,28%	4,03%	3,96%
OPC-Actions				17.477.363,35		43,44%	42,73%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				3.884.226,01		9,65%	9,50%
CALIBRATE EUROPEAN EQUITY LONG SHORT UCITS FUND I CAP	1.200	EUR	1.007,91	1.209.492,36	0,77%	3,01%	2,96%
LUMYNA MW TOPS ENVIRONMENTAL FOCUS MARKET NEUTRAL UCITS FUN	8.742,37	EUR	135,01	1.180.268,65	0,08%	2,93%	2,89%
THORNBURG EQUITY INCOME BUILDER FUND CLASS I ACC UNH	115.850	EUR	12,90	1.494.465,00	0,23%	3,71%	3,65%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				13.593.137,34		33,79%	33,23%
FEDERATED HERMES ASIA EX JAPAN EQUITY F	400.000	EUR	5,33	2.132.400,00	0,03%	5,30%	5,21%
ISHARES CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	50.550	EUR	63,90	3.230.145,00	0,04%	8,03%	7,90%
LAZARD GLOBAL ACTIVE FDS PLC - LAZARD GLOBAL LISTED INFRAST	624.000	EUR	4,08	2.542.924,80	0,11%	6,32%	6,22%
MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A	77.000	EUR	23,83	1.834.640,50	0,02%	4,56%	4,49%
T ROWE PRICE US LARGE CAPVALUE E	160.000	USD	12,48	1.752.578,22	0,36%	4,36%	4,28%
TYCHO ARETE MACRO FUND ACC I EUR	13.262	EUR	158,38	2.100.448,82	0,23%	5,22%	5,13%
OPC-Mixtes				9.291.960,17		23,09%	22,72%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				827.849,90		2,06%	2,02%
PLENISFER INVESTMENTS SICAV - DESTINATION VALUE TOTAL RETUR	578,37	EUR	1.431,35	827.849,90	0,04%	2,06%	2,02%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				8.464.110,27		21,03%	20,70%
BL-GLOBAL FLEXIBLE EUR-I	1.299	EUR	1.312,19	1.704.534,81	0,15%	4,24%	4,17%
ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE I EUR ACC	887	EUR	1.571,29	1.393.734,23	0,03%	3,46%	3,41%
MG LUX EPISODE MACRO FUND TH A	45.000	EUR	17,55	789.799,50	0,12%	1,96%	1,93%
VARENNE VALEUR A EUR	8.957	EUR	510,89	4.576.041,73	0,30%	11,37%	11,19%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**40.235.490,88**		**100,00%**	**98,38%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**40.235.490,88**		**100,00%**	**98,38%**
Avoirs bancaires à vue				**821.503,18**			**2,01%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		432.669,97			1,06%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		388.236,46			0,95%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		596,75			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**821.503,18**			**2,01%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**756,11**			**0,00%**
AUTRES				**-160.475,65**			**-0,39%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**40.897.274,52**			**100,00%**

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

	INVESTISSEMENTS (hors cash)
Etats Unis	4,36%
Europe	12,59%
Global	77,75%
Asie et Pays émergents	5,30%
	100,00%

Devise	weight
EUR	94,66%
USD	5,34%
	100,00%

Secteur	Poids
Finance	19,09%
Autres	16,72%
Emprunts d'Etats	15,43%
Industrie	11,12%
Technologies de l'information	7,01%
Services aux collectivités	5,99%
Consommation discrétionnaire	4,82%
Services de communication	4,46%
Santé	4,26%
Matériaux	3,61%
Biens de consommation de base	3,25%
Immobiliers	2,12%
Energie	2,12%
	100%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	5.205.237,67
Ventes	4.916.241,95
Total 1	**10.121.479,62**
Souscriptions	1.419.753,65
Remboursements	1.109.140,16
Total 2	**2.528.893,81**
Moyenne de référence de l'actif net total	40.753.871,21
Taux de rotation	**18,63%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	314,69	121,00	2.376,28	585,00	128,59	2.832,69	491,00	125,80	3.197,89
Classe PA - Cap	113,44	8,99	185,73	451,94	10,25	627,42	11,49	19,13	619,78
Classe R - Cap	44.312,63	9.644,14	74.878,27	10.680,65	3.582,58	81.976,34	208,69	6.891,91	75.293,12
Classe R - Dis	254.971,73	468.275,36	3.448.204,99	282.910,73	163.027,96	3.568.087,76	79.874,71	86.467,66	3.561.494,81
TOTAL			**3.525.645,27**			**3.653.524,21**			**3.640.605,60**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	372.211,83	140.406,73	690.749,33	153.906,79	614.854,27	154.884,02
Classe PA - Cap	117.089,52	9.239,38	477.463,12	10.772,75	12.537,56	20.902,69
Classe R - Cap	495.601,33	106.781,76	122.458,59	41.466,46	2.467,54	81.041,16
Classe R - Dis	2.447.682,01	4.446.204,85	2.741.064,01	1.579.004,15	789.894,28	852.312,29
TOTAL	**3.432.584,69**	**4.702.632,72**	**4.031.735,05**	**1.785.150,15**	**1.419.753,65**	**1.109.140,16**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	2.847.819,60	1.198,44	3.501.314,01	1.236,04	4.054.028,95	1.267,72
Classe PA - Cap	196.045,34	1.055,54	677.173,81	1.079,30	683.582,52	1.102,94
Classe R - Cap	855.353,40	11,42	959.745,96	11,71	901.423,57	11,97
Classe R - Dis	33.774.135,14	9,79	35.077.440,30	9,83	35.258.239,48	9,90
TOTAL	**37.673.353,48**		**40.215.674,08**		**40.897.274,52**	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

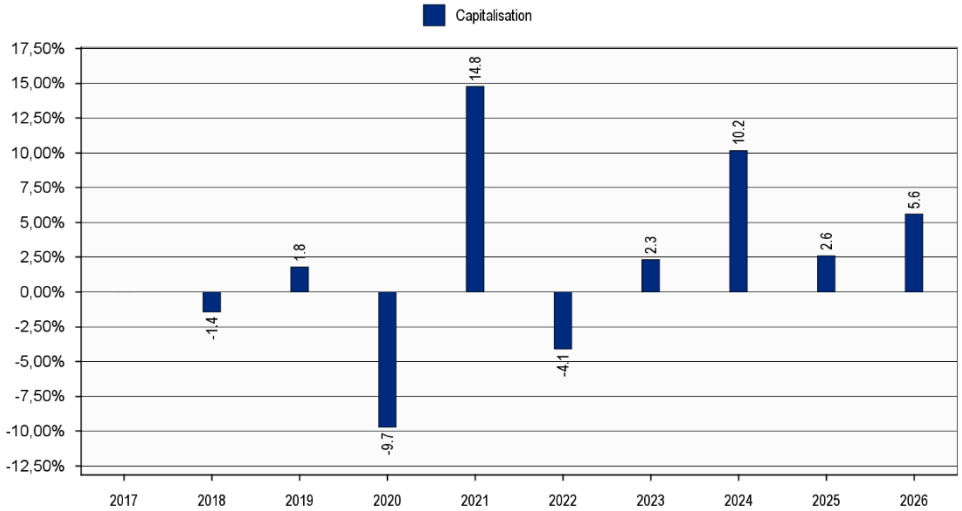
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
5,60% (en EUR)	6,08% (en EUR)	3,21% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.
* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

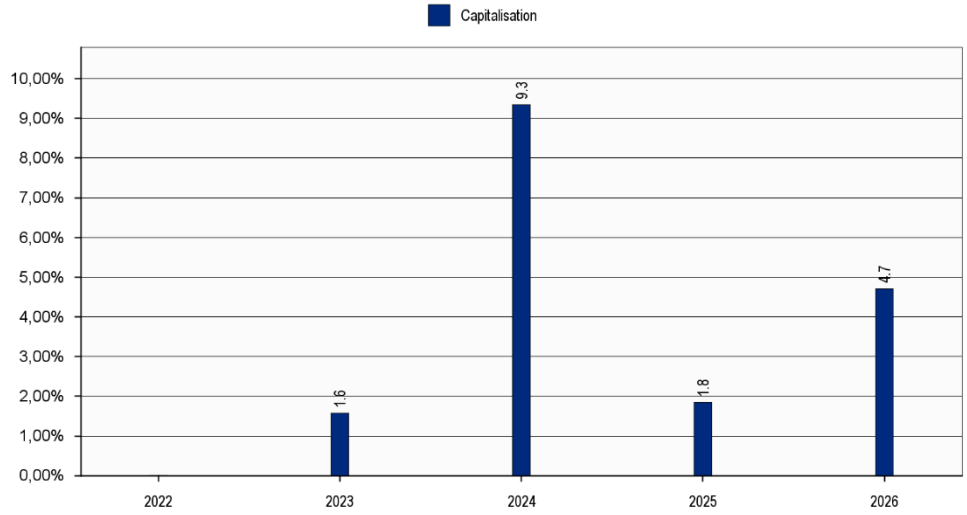
P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
4,71% (en EUR)	5,25% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.
* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

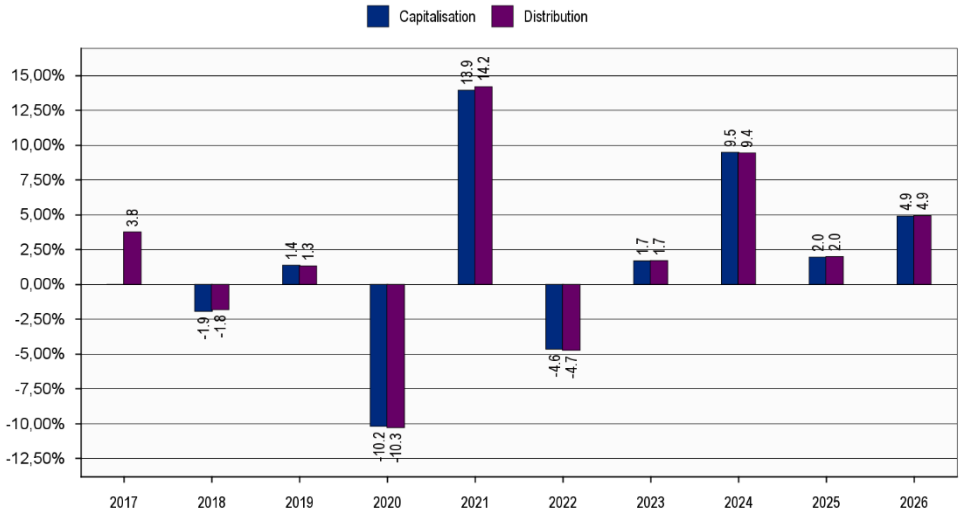
avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
4,91% (en EUR)	5,41% (en EUR)	2,58% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
4,94% (en EUR)	5,42% (en EUR)	2,57% (en EUR)	1,85% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = [α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	**Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*** :	**Coûts de transaction**** :
Classe P (Cap) - BE6288478652	1,76%	0,00%
Classe PA (Cap) - BE6327306930	2,60%	0,00%
Classe R (Cap) - BE6286029416	2,38%	0,00%
Classe R (Dis) - BE6269807184	2,38%	0,00%

* Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

** Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif car le montant de la taxe pour les classes P et PA pour l'année 2025, payé en 2026 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe R : du 15 au 29 juin 2018 au prix de 10,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : du 15 au 29 juin 2018 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

5.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier

via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective de la société de gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée à l'investissement et une mise à jour est réalisée chaque année.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective de la société de gestion.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte. Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective en charge de la gestion de la Sicav se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers. La politique d'investissement responsable décrit la manière dont les caractéristiques ESG sont respectées.
L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 8 SFDR, s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable. En général, les stratégies de l'Investissement Socialement Responsable peuvent avoir recours à plusieurs méthodes comme à titre d'exemple, « l'exclusion » (consistant à exclure les secteurs d'activité controversées), le « best in class » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont les meilleurs notations ESG), « l'impact investing» (consistant à sélectionner des entreprises qui ont un impact positif au niveau sociétal et/ou environnemental), «l'engagement» (où les actionnaire/investisseurs influencent l'attitude d'une entreprise sur les thèmes ESG) ou d'autres encore.

Le Gestionnaire du compartiment sélectionne les investissements en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPCVM : il vérifie la façon dans laquelle ils intègrent les critères ESG, il évalue la méthode adoptée et il combine les différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques. Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables, à savoir des OPC qui contribuent à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'ils ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Bien que les sous-jacents catégorisés SFDR Art.9 soient favorisés, c'est l'analyse du processus et de la discipline d'intégration des critères ESG des OPC sélectionnés effectuée par le gestionnaire qui va primer sur la catégorie SFDR. D'autant que certaines classes d'actifs et stratégies ne sont pas disponibles en Articles 9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation.

Pour les ETF et les OPC qui ne seraient pas UCITS, l'exigence minimale sera que leurs émetteurs respectifs souscrivent à l'UNPRI.

En tout état de cause, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.
En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec le règlement Taxonomie

La taxonomie exige un niveau de détail extrêmement fin. Le degré de précision et de granularité qui doit être mis en oeuvre pour évaluer les activités des entreprises nécessitent la collecte de données qui ne sont pas encore disponibles.

Pour le moment, le compartiment n'est pas investi dans des investissements écologiquement durables tels que définis par le règlement Taxonomie.

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du présent prospectus.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Au premier semestre, le gestionnaire a réduit l'exposition obligataire au profit des actions, principalement par le renforcement de l'exposition aux fonds d'actions européennes et d'Asie émergente. L'exposition à la devise américaine avait déjà été réduite à la fin de l'année 2025.

Au 30 juin 2026, le fonds était exposé à hauteur de 80,04 % aux fonds d'actions - dont 38,21 % en Europe, 15,56 % aux États-Unis, 20,91 % en fonds à exposition mondiale et 5,36 % en Asie – ainsi qu'à 16,78 % aux fonds obligataires. La position cash et fonds monétaires représentait 3,18 %.

L'exposition à la devise américaine s'élevait à 22,58 % du portefeuille à la fin de la période.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 15 au 30 Juin 2026. Durant le premier semestre, 2 nouveaux fonds ont été achetés et 6 fonds entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

SFDR

Le compartiment Leleux Invest Responsible World FoF fait la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20,00 % d'investissements durables. Dans le respect de sa politique d'investissement et de la politique d'investissement socialement responsable, le gestionnaire investit dans des OPC qui contribuent à l'amélioration globale des facteurs de durabilité.

Au 30 juin 2026, le portefeuille était investi à 55,43 % en OPC ayant un objectif de durabilité (SFDR Art. 9), à 41,40 % dans des OPC faisant la promotion de la durabilité (SFDR Art. 8), le solde étant investi en cash.

5.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et classes d'actifs (actions, obligations, alternatives etc.), intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et ce, dans le respect de la catégorie SFDR choisie pour le fonds responsable, afin d'assurer une diversification optimale et une gestion rigoureuse du risque, tout en surveillant de près la croissance économique ainsi que les différents risques susceptibles de générer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires…). Une approche flexible et réactive restera de mise.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

5.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**39.777.103,39**	**41.714.242,53**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**38.513.195,95**	**39.999.522,18**
E. OPC à nombre variable de parts	38.513.195,95	39.999.522,18
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-20.109,27**	**-22.117,29**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.517,96	736,93
b. Avoirs fiscaux	833,41	806,17
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-23.460,64	-23.660,39
V. Dépôts et liquidités	**1.451.574,14**	**1.898.647,26**
A. Avoirs bancaires à vue	1.451.574,14	1.898.647,26
VI. Comptes de régularisation	**-167.557,43**	**-161.809,62**
B. Produits acquis	48,74	49,09
C. Charges à imputer (-)	-167.606,17	-161.858,71
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**39.777.103,39**	**41.714.242,53**
A. Capital	37.505.662,40	43.502.807,91
B. Participations au résultat	-30.541,49	87.261,30
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.301.982,48	-1.875.826,68

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**2.496.383,41**	**-1.743.473,47**
E. OPC à nombre variable de parts	2.271.001,49	6.445,66
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	225.381,92	-1.749.919,13
II. Produits et charges des placements	**79.246,82**	**155.856,79**
A. Dividendes	75.037,60	122.256,60
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.220,87	33.635,76
C. Intérêts d'emprunts (-)	-11,65	-35,57
IV. Coûts d'exploitation	**-267.970,86**	**-285.843,69**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.006,65	-733,69
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-5.847,01	-6.222,70
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-117.450,98	-126.597,09
Classe P	-14.319,10	-14.061,52
Classe PA	-3.541,35	-4.104,34
Classe R	-99.590,53	-108.431,23
b. Gestion administrative et comptable	-20.617,61	-10.612,69
c. Rémunération commerciale	-101.638,35	-110.375,96
Classe PA	-4.345,13	-5.130,43
Classe R	-97.293,22	-105.245,53
E. Frais administratifs (-)	-3.254,77	-4.977,08
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.993,08	-500,38
H. Services et biens divers (-)	-6.795,11	-11.142,43
J. Taxes	-7.784,33	-7.005,33
Classe P	-132,57	-22,96
Classe PA	32,30	-30,33
Classe R	-7.684,06	-6.952,04
K. Autres charges (-)	-1.582,97	-7.676,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-188.724,04**	**-129.986,90**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**2.307.659,37**	**-1.873.460,37**
VI. Impôts sur le résultat	**-5.676,89**	**-2.366,31**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**2.301.982,48**	**-1.875.826,68**

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Obligations				6.676.437,46		17,34%	16,78%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				6.676.437,46		17,34%	16,78%
CT LUX EUROPEAN SOCIAL BOND FUND LE EUR	147.550	EUR	10,48	1.545.837,09	0,31%	4,01%	3,89%
GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	2.622	EUR	1.149,76	3.014.670,72	3,71%	7,83%	7,58%
ISHARES II PLC ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF EUR DIS	232.900	EUR	4,72	1.100.103,15	0,02%	2,86%	2,76%
LA FRANCAISE CREDIT INNOVATION IC EUR	850	EUR	1.195,09	1.015.826,50	0,68%	2,64%	2,55%
OPC-Actions				31.836.758,49		82,66%	80,04%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				29.478.906,09		76,54%	74,11%
ALLIANZ-CLIMATE TRANS-PT2	2.194,03	EUR	2.059,44	4.518.473,14	2,93%	11,73%	11,36%
ALLSPRING LUX WORLDWIDE FUND CLIMATE TRANSIT GL EQ I EUR HE	16.000	EUR	177,42	2.838.720,00	3,33%	7,37%	7,14%
FEDERATED HERMES ASIA EX JAPAN EQUITY F	400.000	EUR	5,33	2.132.400,00	0,03%	5,54%	5,36%
FEDERATED HERMES SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY FUND X USD ACCUM	991.550	USD	3,16	2.747.899,35	2,43%	7,14%	6,91%
ISH MSCI ERP ESG EHNCD EUR-D	383.000	EUR	8,21	3.145.962,00	0,04%	8,17%	7,91%
LA FRANCAISE LUX SICAV INFLECTION POINT CARBON IMPACT EURO	61	EUR	55.627,53	3.393.279,33	6,70%	8,81%	8,53%
LAZARD GLOBAL ACTIVE FDS PLC - LAZARD GLOBAL LISTED INFRAST	670.000	EUR	4,08	2.730.384,00	0,12%	7,09%	6,86%
LIONTRUST GF SUSTAINABLE FUTURE US GROWTH FUND B8 USD ACC	188.600	USD	13,99	2.315.078,04	2,36%	6,01%	5,82%
MIROVA EURO SUST EQ FUND I EUR CAP	13	EUR	137.249,16	1.784.239,08	0,14%	4,63%	4,49%
T. ROWE PRICE FUNDS SICAV US IMP EQTY FD USD ACC	385.000	USD	11,46	3.872.471,15	2,02%	10,05%	9,73%
Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				2.357.852,40		6,12%	5,93%
MG (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - MG (LUX) PAN EUROPEAN SELECT	118.000	EUR	19,98	2.357.852,40	0,69%	6,12%	5,93%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**38.513.195,95**		**100,00%**	**96,82%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**38.513.195,95**		**100,00%**	**96,82%**
Avoirs bancaires à vue				**1.451.574,14**			**3,65%**
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.403.708,67			3,53%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		47.245,72			0,12%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		619,75			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.451.574,14**			**3,65%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-20.109,27**			**-0,05%**
AUTRES				**-167.557,43**			**-0,42%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**39.777.103,39**			**100,00%**

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

	INVESTISSEMENTS (hors cash)
Etats Unis	16,07%
Europe	39,47%
Global	38,92%
Asie et Pays émergents	5,54%
	100,00%

Devise	weight
EUR	77,41%
USD	22,59%
	100,00%

Secteur	Poids
Finance	20,02%
Industrie	18,12%
Technologies de l'information	14,81%
Services aux collectivités	9,26%
Santé	8,26%
Autre	6,58%
Consommation discrétionnaire	5,10%
Services de communication	4,40%
Biens de consommation de base	3,69%
Matériaux	3,59%
Immobilier	3,28%
Obligations d'Etats	2,18%
Energie	0,72%
	100%

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	7.624.284,79
Ventes	11.956.040,47
Total 1	**19.580.325,26**
Souscriptions	259.241,64
Remboursements	3.355.553,25
Total 2	**3.614.794,89**
Moyenne de référence de l'actif net total	39.493.824,87
Taux de rotation	**40,43%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boite 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2024			2025			01.01.26 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	8,34	216,47	3.736,87	19,71	152,79	3.603,79		63,00	3.540,79
Classe PA - Cap	201,77	190,86	1.351,26	78,35	240,09	1.189,52	9,11	46,80	1.151,83
Classe R - Cap	188.723,58	278.869,33	2.765.525,55	362.163,07	326.064,68	2.801.623,94	19.876,77	257.830,90	2.563.669,81
TOTAL			**2.770.613,68**			**2.806.417,25**			**2.568.362,43**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	10.037,61	269.564,13	24.676,13	195.832,24		82.725,93
Classe PA - Cap	208.007,99	187.945,91	81.301,98	243.366,88	9.497,45	48.289,64
Classe R - Cap	2.322.072,26	3.432.659,68	4.581.965,58	3.997.187,67	249.744,19	3.224.537,68
TOTAL	**2.540.117,86**	**3.890.169,72**	**4.687.943,69**	**4.436.386,79**	**259.241,64**	**3.355.553,25**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2024		2025		01.01.26 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	4.916.149,37	1.315,58	4.674.721,29	1.297,17	4.884.081,59	1.379,38
Classe PA - Cap	1.412.934,24	1.045,64	1.217.213,03	1.023,28	1.249.039,81	1.084,40
Classe R - Cap	34.945.637,92	12,64	34.679.498,20	12,38	33.643.981,99	13,12
TOTAL	**41.274.721,53**		**40.571.432,52**		**39.777.103,39**	

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

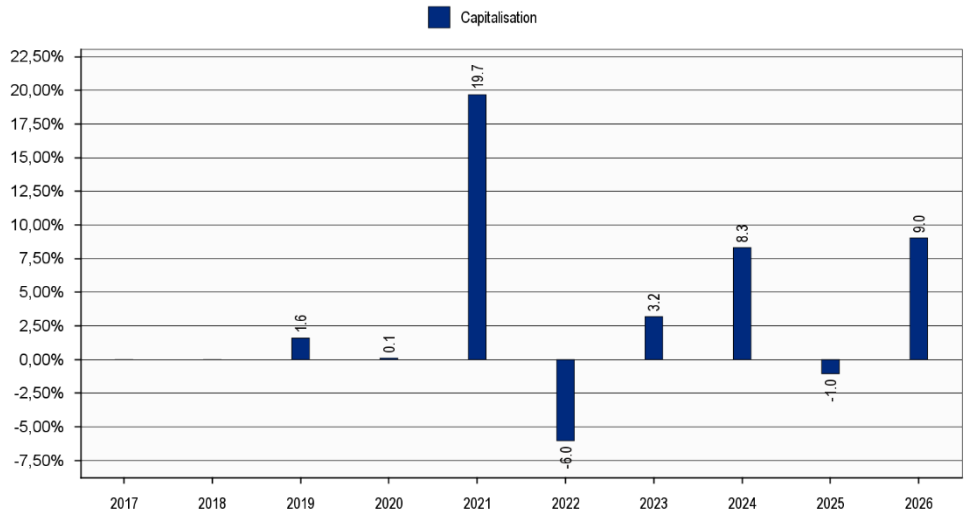
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
9,03% (en EUR)	5,33% (en EUR)	2,53% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

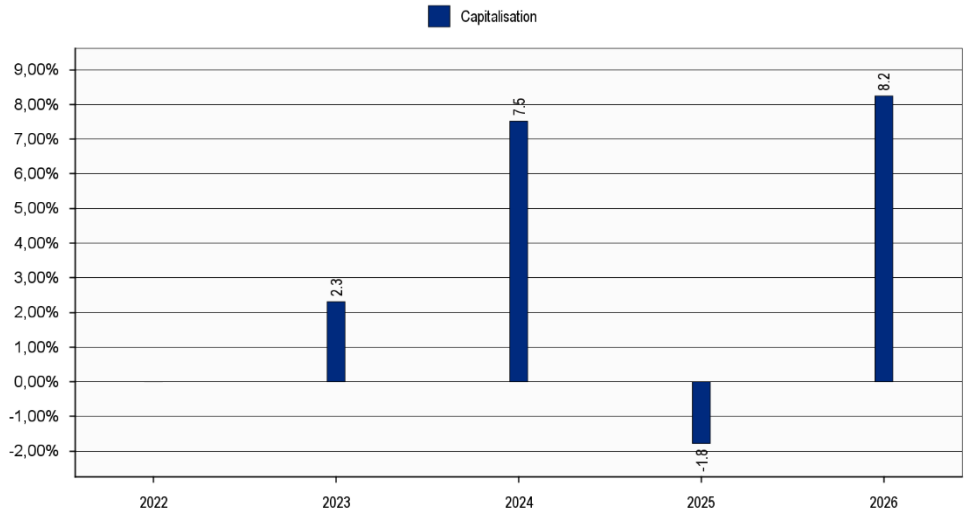
P (t; t+n) =	([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
8,25% (en EUR)	4,56% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

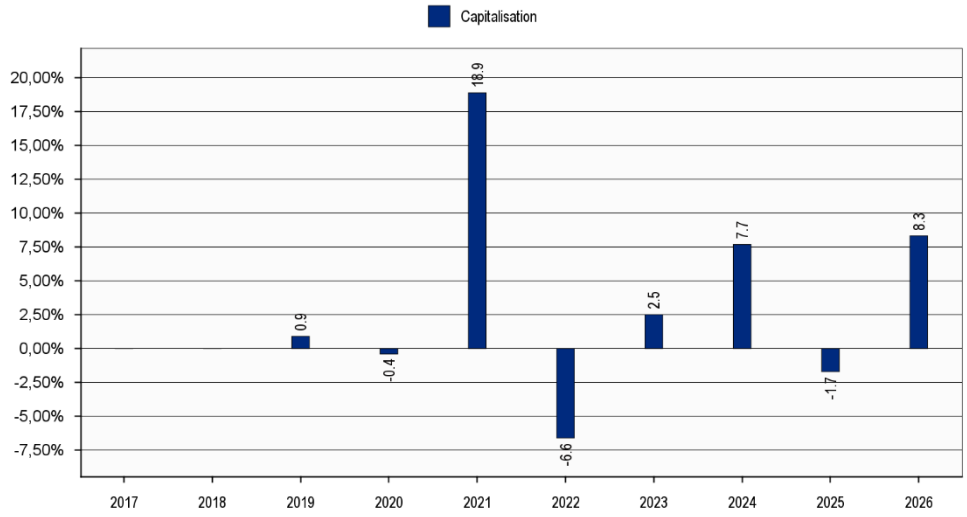
P (t; t+n) =	([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
8,34% (en EUR)	4,67% (en EUR)	1,89% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

5.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Classe P (Cap) - BE6304594797	1,50%	0,00%
Classe PA (Cap) - BE6327307946	2,22%	0,00%
Classe R (Cap) - BE6304593781	2,13%	0,00%

* Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

** Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe PA car le montant de la taxe pour l'année 2025, payé en 2026 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.